

pléter nos écritures.

Nous n'avons pas encore eu le loisir nécessaire pour la confection des diplômes; nous ne manquerons cependant point à vous les faire remettre le plus - tôt possible.

M^r le Secrétaire a eu la bonté de nous exposer le plan à faire confectionner des quittances annuelles signées par vous, qui seraient envoyées annuellement aux Receveurs de Villes pour en joindre l'encaissement. Nous pensons que ce serait se servir des autres Receveurs comme commissionnaires sans donner de compensation à leurs Travaux. Par conséquent nous proposons, que ces quittances soient bien signées par vous, M^{rs} les Receveurs-généraux, mais qu'elles soient confectionnées de manière que les Receveurs d'arrondissement & des villes doivent les contresigner à leur tour. En cette manière l'amour-propre de ces M^{rs} ne serait pas blessé.

Nous vous prions de même, M^{rs}, de vouloir bien nous faire connaître, quelles arrangements auroient été pris pour obtenir un résultat satisfaisant au sujet des fonds de la F. S. illégalement obtenus à Wimpfenheim. Veuillez bien nous faire savoir, si vous jugiez utile que nous adrévisions à Paris pour obtenir un résultat positif.

En attendant, M^{rs} nouvelles honorées, nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre considération très-distinguée

N^o 40. An Hof Wolff & Pöppmann Hamburgs 13 Fiskri 5599
- Furt

N^o 41 Giovanni Moses Ben Simcha 13 Fiskri 5599
Turin

N^o 43. To A. Samson Esq London Amst 14 Fiskri 5599
3 Octobre

Dear Sir, I had the pleasure of receiving your favor of 6th inst and hope that the letters which I sent you 25th Sept^r by my Counting house will have reached you.

What you communicate me about the steamboats; that they depart twice a month from England and Thrice via Marseille, I knew long since. I also profited of the Marseille steamboats at such letters as I could expedite

352
 in this way. All I wanted to be informed of is to know exactly the days
 of the departure of the London Steamboats, and therefore request
 you, Dear Sir, to acknowledge me thereof.
 Your acct. for postage is quite in order, and I have duly paid
 the balance of £ - 13/6 to the Rev. Rabbi Samuel for your acct. He
 requests me to express to you his best thanks for your kindness. Only
 I need remarking that the notice of July 2. must be 3 Letters to the
 East instead of from.

- 11 N^o 44 Au G^{on} ^{Ab.} Reis in Zell bei Würzburg
- 11 45 " " Oberrabbiner in Worms.

Anch. ce 26 Tisri 5599

N^o 46. A Messrs les ^{Présidents} Membres du Consistoire Israélite
 à Marseille Bordeaux

Nous avons été instruit par notre Receveur de la Terre Sainte dans votre Ville
 que feu Mr. Abr. Lopez Diaz avait laissé un legs de f. 600. pour les malheu-
 reux Israélites de la Terre Sainte. Par conséquent nous avons l'honneur Messieurs,
 de venir vous insister à vouloir bien occasionner, que ce legs nous soit remis
 delivré le plus tôt possible, car que d'un côté les grands fleaux qui dans ce
 moment accablent la Terre Sainte le rendent hautement à désirer, que cette subven-
 tion soit remise ^{sans délai} à qui de droit ~~le plus tôt possible~~, et que de l'autre, par
 notre entremise les fonds destinés aux pauvres de la T. S. sont envoyés sans aucune
 déduction, pendant que par les Salaires un tiers est ~~perdu~~ déduit pour leur
 provision, perte, que sans doute vous tâcherez d'éviter.

En même temps vous voudriez bien nous communiquer les détails des dispo-
 sitions testamentaires de feu Mr. Abr. Lopez Diaz sur ce legs, afin que
 nous puissions apporter nos soins, qu'il soit strictement satisfait
 aux dernières volontés du légataire.

Espérant d'être bientôt favorisé par votre réponse obligeante, nous avons
 l'honneur de vous offrir l'assurance de notre considération très-distinguée

N^o 47.
Monsieur M. Benatar

Amst. ce 16. Juin 5599.

Bordeaux

Notre lettre honorée sans date de jour, mais portant celle du mois courant, nous est parvenue, en réponse à laquelle nous avons l'honneur d'annoncer la due réception sur Mad^e. Deuve Lallemand à Paris ainsi que le Connaissement de cinq pièces pactions pressantes desquelles nous sommes été comblé lors de ~~notre~~ retour du voyage en faveur de la Terre Sainte, dont nous avons eu l'honneur de vous donner connaissance, auxquelles vous voudriez bien attribuer notre manque de communications. La traite de f. 216. 2^e Com^t. Hollandais sur Mess^{rs}. Phaaq frères de cette ville a été payée à l'échéance et la valeur vous a été mise à crédit.

Nous vous sommes bien reconnaissant de l'intérêt que vous daigniez porter au résultat du voyage susmentionné, dont le sousigné n'est retourné que quelque temps avant les jours de fête. Le sousigné s'était principalement dirigé vers l'Alsace et les pays rhinans, dans l'intention prononcée ^{en procurant} de procurer des secours à nos confrères infortunés par des souscriptions à des contributions annuelles en leur faveur. Ces souscriptions sont fixées pour cinq années consécutives pour le moins et le minimum des contributions annuelles à 4 francs, de manière que nous n'avons point accepté de donations une fois pour tout de moins de fr. 20. Aussi pouvons nous déclarer à notre grande satisfaction que nos démarches ont été couronnées d'un succès complet, et notre institution bienfaisante s'est accrue considérablement par cette tournée, et nous n'avons qu'à déplorer que le temps ne nous ait pas permis de l'étendre davantage. Dans les Départements du Haut & Bas Rhin une Administration régulière a été établie par nous pour la T. S. et nous ne pouvons que nous louer de la prévenance et du zèle, qui se sont partait manifestés pour cette sainte cause.

Nous vous sommes bien reconnaissant de la bonne volonté et du zèle avec lesquels vous offrez de partager avec nous les fardeaux de notre tâche; aussi ne faisons nous que vous rendre justice en vous mettant au premier rang des bienfaiteurs de la Terre Sainte. Veuillez cependant nous permettre la remarque, que dans l'une de vos lettres récentes vous nous observez qu'il était très-difficile à obtenir des souscriptions à des contributions annuelles et que les donateurs préféreraient à donner des subventions sans engagement; Nous devons néanmoins persister dans la préférence que ces souscriptions soient le seul moyen pour porter un secours régulier et efficace à la malheureuse situation de nos confrères infortunés de la Terre Sainte qu'une perception régulière et fixe leur en est ouverte, et qu'aussi en circonstances

extraordinaires l'on peut plus aisément appeler sur eux la bienveillance de nos
 coreligionnaires sans porter trop de préjudice aux intérêts généraux de tous
 les peuples de la Terre sainte. Par cette considération nous venons de redif
 vous adresser nos instances à diriger votre activité vers la procuration
 de souscriptions annuelles, et nous sommes persuadés que par ~~une~~
 sollicitude et persévérance, vous parviendrez à écarter les difficultés &
 à obtenir un résultat satisfaisant.

Nous vous prions de vouloir bien remarquer, que, conforme à une
 offre, que nous ont adressée les Pakid, Hahamim & Rabbins des Congrégations
 Ju. Allemandes & Portugaises ^{de Tiberiade} qui avaient commis le Saliah Elias Ezechiel Abud
 Safid, lui ont retiré leur plein-pouvoir, de manière que sa mission de Saliah est

Nous avons été étonnés à apprendre, que Mr. J. Athias, Rabbin de
 Bayonne n'ait pas pensé convenable de faire de son chef une quête pour
 la Terre sainte et que vous ayez dû vous adresser sur ce sujet à l'adminis-
 tration municipale de ladite ville. Il nous paraît que Mr. Athias appartient
 encore aux adhérents de la vieille méthode de ^{faire} collecter les fonds de la T. S. par
 des Saliahs, sans vouloir reconnaître les inconvénients et abus qui y sont atta-
 chés et que nous avons su abolir par notre intervention sans calculer le gain
 de la forte provision ~~de~~ ces Saliahs. Il n'est aucunement de notre intention à élargir
 le ^{rayon} ~~territoire~~ de notre administration, mais bien ^{à consolider d'activité} ~~à étendre~~ notre sollicitude dans les pays,
 qui y sont ^{compris} ~~situés~~, et comme la France en est, et ~~un~~ que ~~tous~~ ~~nos~~ ~~fonds~~ ~~provenant~~ ~~de~~ ~~votre~~ ~~contrée~~ ~~deux~~ ~~tiers~~ ~~sont~~ ~~remis~~ ~~aux~~ ~~Sephardim~~ ~~&~~ ~~seule-~~
 ment un tiers aux Ascanasim; nous croyons bien que toute opposition raisonnable
 n'existe plus. Nous avons encore une communication à vous faire, qui con-
 firme tout ce que nous avons allégué sur les abus et inconvénients des Saliahs.

Les Pakid, Hahamim & Rabbins des Communes Israélites Sephardim &
 Ascanasim de ^{Tiberiade} ~~Alphard~~, qui avait commis le Saliah Elias Ezechiel Abud
 Safid, nous ont adressé un acte par lequel ils lui retirent leur plein-
 pouvoir, de manière que sa mission de Saliah n'est plus valide, et ils nous
 ont prié de faire communiquer sa destitution aux Congrégations auxquelles
 il pourrait ~~en~~ vouloir ^{se} servir de ses anciens documents. Ayant ^{appris} ~~entendu~~
 alors, que ce Saliah fut parti pour Tunis, nous n'avons pas voulu faire d'éclat
 inutile et nous nous sommes bornés à y faire écrire sur ce sujet. Mais ayant été
 instruits nouvellement, qu'il fut de retour en France et qu'il fasse valoir ses docu-
 ments révoqués pour percevoir des fonds de la T. S., nous en avons donné commu-
 nication aux Consistoires Israélites de Marseille et de Nice en Provence, et nous

du gouverneur

ne manquons pas de vous en instruire, en vous priant d'en donner connaissance à Mr. Athias et de vouloir bien nous dire, ou il serait encore nécessaire de publier cette destitution.

Le 17 juillet 1838 étant passé, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien parler au Mr. Gradis pour l'engager à payer d'avance pour deux années. Nos pauvres Corréligionnaires de la Terre Sainte ont à combattre en ce moment et la peste et la disette la plus formidable, et cette subvention leur viendrait très à propos.

Nous écrivons au Consistoire de V.V. au sujet du legs de f. 600 laissé par feu Mr. Abr. Lopez Diaz et nous vous prions de bien vouloir vous charger de faire délivrer la lettre que nous vous transmettons ci-joint.

Nous voudriez vous rappeler, que dans votre lettre du 7 Tébeth 5. Vous nous avez calculé f. 60 de recouvrement sur Mr. E. Benjamin; comme cependant Mr. B. ne vous a payé que f. 50, il y existe une petite différence de f. 10 ancien Comptes.

Vous nous annoncez que vous êtes en possession de f. 370. résultat de la nouvelle quête; nous ~~vous~~ en avons donc chargé votre compte. ~~et vous portant à crédit f. 216. 20. Cont. hollandais, plus montant de votre traite sur M^{rs} Schaeff~~

Ayez la complaisance de remettre nos meilleurs compliments à votre digne Grand. Rabbin.

Espérant d'être bientôt honorés par vos nouvelles agréables et en vous souhaitant toutes les prospérités possibles de cette terre, nous avons l'honneur de vous saluer, Monsieur, en vous renouvelant l'assurance de notre considération très distinguée

N^o 48.

Amst. ce 16 Octobre 1838

Monsieur le Baron James de Rothschild
Paris

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement la date du 1^{er} cont^{re} probablement vos occupations importantes nous ont empêché jusqu'aujourd'hui de ~~et jusqu'aujourd'hui nous n'avons pas encore eu le bonheur d'y être favorisés par une réponse.~~

La gratitude ^{du vénérable Rabbin Israel Isaac} des Chefs des Communautés Israélites des Terrasses à Jérusalem & d'affet^{er} envers Vous, Monsieur le Baron, de ^{toutes les} ~~la~~ ^{la} ~~gratitude~~ ^{protection} et haute bienveillance que vous avez bien voulu étendre sur nos malheureux Corréligionnaires en T. S. lui a dicté le devoir, de vous en adresser un diplôme de rés^{er} ^{à des motifs congrégation Israélites de l'affet} ~~merci~~ ^{merci} tant en son nom qu'en celui de ses collègues; ~~et~~ nous nous ^{empersons} ~~empersons~~ de vous le faire parvenir ci-contre, en joignant de tout ^{de tout} ~~de tout~~ cœur nos remerciements à ceux y exprimés, et en faisant des vœux bien sincères pour

que vous daigniez accueillir favorablement les humbles ^{honnâmes} ~~instances~~ ^{ouïes} d'une
piété naïve et continuelle à ~~vous~~ ^{à nous} ~~secourir~~ ^{secourir} par votre influence ^{à l'instar} ~~par votre~~.

Nous avons en même temps la satisfaction de pouvoir vous com-
muniquez, que Monsieur de Saurin a concédé à nos représentations
et a énergiquement soutenu le Rabbin Jerael contre son antagoniste
le nommé Salomon Markot, autant que cela fut de son ressort, de
manière que cet individu a été entièrement dépourvu de toute l'autorité
qu'il s'était arrogée sur les Israélites sujets d'Autriche, de Prusse, de
Toscane etc, et que les rênes de l'administration ont été remis entre les
mains du vénérable Rabbin Jerael. Seulement de la part du Consu-
lat général de Russie aucunes mesures n'ont encore été entamées contre
cet intrigant, et nous sommes d'avis, qu'une lettre de votre part à Mon-
sieur le Comte de Medem, Consul g^l de Russie à Alexandrie produirait le meilleur
^{et terminerait entièrement cette affaire désagréable.}
effet. Nous devons à ~~tant~~ ^{tant} plus vous prier avec instances de ne pas sou-
loir refuser de lui adresser une lettre de recommandation en faveur de nos

malheureux Coreligionnaires de la Terre Sainte, qu'elle nous ^{aurait} ~~survint~~ le
~~maintiendrait dans~~ ^{ont été} ~~ceux~~ ^{avons été} ~~pour~~ ^{forcés} une grave plainte que nous ~~avons~~ ^{avons} forcés à déposer au Con-
sulat-général de Russie à Alexandrie et que nous avons l'honneur de vous
exposer courtoisement, ~~comme~~

Quelques Israélites récemment émigrés à la Terre Sainte, n'ayant pu trouver
de maisons convenables au voisinage du quartier des Juifs, ^{à Jérusalem} en avaient acquis
dans une autre contrée de cette ville, dans la rue Bab el Hetta, au grand
mécontentement des habitants Israélites. Entre eux se trouvait le nommé
Joseph Ben Avigdor Gotlieb Pinschi natif de Bornamisch en Russie, et la ma-
lice d'un Turc appelé Achmet Zivel se prévalait d'un temps, où le nommé Pinschi
était dangereusement malade et où sa femme qui fut sortie, n'avait pas fermé
à clef la porte de sa maison, pour ^{en} forcer l'entrée ~~de sa maison~~, ^{à l'aide} ~~il~~ mal,
traite le plus barbaquement le pauvre malade, qui ne pouvait pas se défendre.

Après cette infamie il allait courir ramasser la Canaille turque en leur disant, que
cet Israélite avait voulu le massacrer pour se servir de son sang à la fête de pâques, en-
suite de quoi la cohue investit le domicile du malheureux malade et le traîna devant le
Mousselim, néanmoins son état pitoyable. Le Mousselim l'acquitta de l'accusation portée
contre lui, vu qu'il était évident qu'un chétif Israélite demi-mort ne pouvait pas avoir
pu ~~être~~ ^{être} ~~atteint~~ ^{atteint} à la vie d'un Turc robuste et vigoureux, mais le malheureux Joseph
Pinschi était réduit à la situation la plus alarmante ensuite des maltraitements endurés et
ce n'est qu'après une ~~longue~~ ^{longue} ~~et~~ ^{et} ~~longue~~ ^{longue} et dépendieuse, qu'il a recouvert sa santé.

La crainte de ce que pareils accidents ne se répètent à force les Israélites
à quitter leurs acquisitions dans cette contrée, ^{si on leur plus qu'on ne leur en procure à être maltraité en une quelconque} et le dommage est assez considérable

nu que seu
Le m
vient de
Contre
seurs, en
acquis.
Et com
pul-ge
dans
punis
mais m
impor
le C
vous
le p
Aussi
mat
les v
emp
la t
de
que
la q
pille
vou
de
dan
le
app
au
il
pe
pe
le
en

que seulement la maison du nomme Pinski lui avait coute 3000 piastres turques.
 Le maltraité, qui jouit généralement de la renommée d'homme probe et tranquille,
 vient de s'adresser à nous avec la prière, de présenter plainte dans son nom
 contre ses persecuteurs afin qu'un exemple soit statue sur la personne du malfai-
 teurs, et qu'à l'avenir ^{les Israélites} ils puissent continuer à habiter tranquillement leurs biens
 acquis. Nous ^{avons cru} croyons de notre devoir à ne pas ~~refuser~~ ^{à nous adresser} à consentir à sa demande,
 et comme il est sçait russe, nous ^{avons jugé} ~~avons jugé~~ ^{convenable} de nous adresser (au Cons-
 ul-général de Russie à Alexandre ^{par un employé de cette affaire} pour l'engager à procurer une réparation
 dans cette affaire, d'autant plus, que si de tels actes de barbarie restaient im-
 punis, ils ne deviendraient que trop fréquents, ^{d'autant plus qu'il n'est pas possible de maltraiter un seul juif} Il serait ^{de haute} ~~de haute~~
^{mais nous n'avons encore reçu aucun réponse à notre requête} ~~de haute~~ importance, que vous voudrez, M. le Baron, ^{par conséquent} écrire sur ce sujet à Mont-
 sieur de Medem, et nous laissons à votre haute sagesse et à l'intérêt que
 vous portez aux Israélites infortunés de la T. L., d'agir comme vous le jugez
 le plus convenable dans cette affaire, ~~de votre part~~
 Aussi avons nous été informés à notre grand peine, que l'affaire des récla-
 mations pour le pillage de 1834 ^{continue à} traîner de plus en plus en longueur. Toutes
 les basses menées et intrigues possibles sont mises en oeuvre pour en
 empêcher la liquidation. Nous avons eu l'honneur de vous faire
 la triste communication de ce que les pauvres Israélites de Saffet
 de Tibériade ont été de nouveau pillés au mois d'Avril passé; nous
 devons y ajouter la nouvelle qui nous est parvenue récemment,
 que les malheureux, forcés de faire leur foyers et de chercher asyle
 dans les villes circonferentes, ^{suprès des Juifs} n'ont pu trouver d'abri que contre
 la promesse, qu'ils ^{abandonnaient} ~~se feraient~~ ^{leurs} plus anciennes réclamations ^{de rédemption} pour le
 pillage de 1834. Nous vous prions donc bien instamment de ne
 vouloir ne pas perdre de vue cette affaire, et persister auprès
 de Messrs les Consuls-généraux des puissances Européennes en Egypte
 dans ^{prompte} la liquidation. Nous venons d'apprendre que Monsieur
 le Consul-g^l de France s'intéresse bien vivement pour cette juste
 affaire; comme par notre erreur vous aviez omis de lui adresser
 aussi une lettre de recommandation à ce sujet, peut-être serait
 il utile, si vous voudriez bien ^{enver} ~~assez~~ ^{faire} lui en transmettre, et nous
 prenons la liberté de recommander cette remarque à votre décision
 plus éclairée.
 Nous serions charmés d'être bientôt honorés par votre réponse res-
 pectée; en attendant nous avons l'honneur de vous remercier, Monsieur
 le Baron, des assurances de votre plus parfaite considération et de votre devoi-
 ement très-particulier

N^o 49 Joseph van Koppels, Gabbai ; Altbairland
 le 26 Tishri 5599

N^o 50

Ansb 16 Octobre 1838

A Monsieur le Comte Médem
 Consul-général de S. M. l'Empereur de Russie
 en Egypte
 à Alexandrie
 Monsieur le Consul-général !

J'ai en date du 29 Juin 82 nous avons eu l'honneur de vous adresser une plainte au sujet d'un acte de violence commis par un Juif sur la personne d'un Israélite résidant à Jérusalem, sujet de S. M. l'Empereur de Russie, en vous priant de vouloir bien vous saisir de l'affaire de l'indommagé, pour obtenir une satisfaction des barbaries commises sur lui; nous n'avons cependant pas encore eu l'avantage d'y être favorisés par votre réponse obligeante à ce sujet.

Mais cependant que le maltraité vient de nous adresser directement sa plainte en nous demandant soutien et assistance, et que nous nous voyons en état de vous communiquer, Mr le C. G., des détails plus précis et des noms exacts, nous n'avons pu nous dispenser de venir de nouveau vous entretenir de cette affaire et réclamer votre intervention puissante pour que droit et justice soit faite aux plaintes d'un Israélite opprimé, qui, en sa qualité de sujet de votre Souverain n'a d'espoir que dans votre protection.

Le nom du plaignant est Joseph Ben Boigdor Gotlieb Pinchi de Bornemisch en Russie, résidant actuellement à Jérusalem, et ce fut le Turc Achmet Zivel de cette même ville y demeurant rue Bab el Kotta, qui, le 23 Mars passé, avait forcé l'entrée au domicile du nommé Pinchi, retenu malade dans son lit, l'y avait cruellement battu et maltraité et était alors couru répandre la calomnie absurde, que le nommé Joseph avait voulu l'assassiner pour se peindre de son sang à la célébration de Pâques; ensuite de quoi la canaille Turque est venue le maltraiter de nouveau et l'a arraché de son gîte pour le traîner devant le Mouselmin. Le Mouselmin, qui s'était convaincu de la Calomnie, l'a absous et remis en liberté

359
où qu'il était évidemment impossible que le malheureux accusé malade et
demi-mort avait tenté à la vie du Turc robuste et vigoureux, mais
le maltraité était réduit à la position la plus alarmante ensuite
des cruautés endurées, et ce n'est qu'après une cure longue et dispen-
dieuse qu'il a recouvert sa santé.

Nous pensons, Mon^{seigneur}, le C^{te}-G^l, que les faits établis soient
assez graves pour appeler à la justice et à l'humanité, pour
vous donner des titres à y demander une réparation. Nous
venons donc renouveler nos instances auprès de Vous, de
vouloir Vous saisir de cette affaire et d'occasions par votre
haute protection que justice y soit faite.

Nous devons encore ajouter que la crainte d'une répétition
de pareilles violations a réduit le nommé Joseph P. d'établir
sa maison qui lui avait coûté 30m Piastres turques. Il serait
donc doublement à désirer, que le malfaiteur soit puni et que
la peur de punition retienne les Turcs d'extravagances sem-
blables, et qu'il puisse continuer à l'avenir à habiter tran-
quillement sa propriété acquise.

Nous nous flattons, M^{seigneur}, le C^{te}-G^l, que la justice de notre
demande vous engage à y concéder et que vous voudriez
bien nous y honorer par une réponse favorable
Agrées etc etc

N^o 51.

Amsterdam ce 16 Octobre 1838

à Monsieur le Chevalier G. de Testa

Chargé d'affaires de S. M. le Roi des Pays Bas auprès de
la Sublime Porte à Constantinople

Nous avons eu l'honneur de vous écrire en date du 25 Septembre
au sujet des fonds collectés par nous à l'établissement d'un
hôpital pour les Israélites Européens attaqués par la peste dans votre
résidence. Ayant été depuis informés par Mon^{seigneur} le Consul-général
Chevalier Noire de Picciotto à Alex^{andrie} que ce projet ne se réaliserait pas,
~~pour des raisons~~ ^{nécessité} vu que le besoin
plus ~~se~~ ^{présent} à cause des lazarets établis par le Gouvernement pour empê-
cher la ^{propagation de} peste, nous avons décidé de retirer entièrement ces fonds, ^{pour les restituer aux donateurs} (et nous

ne manquons pas de vous en donner communication, en vous exprimant nos meilleurs remerciements des bonnes offices que vous avez eu la bonté de nous témoigner dans cette affaire.

Nous croyons de même, que Monsieur le Chevalier Raphaël d'Éra de Picciotto devait ~~être autorisé à restituer~~ les £100 sterls qu'il avait reçu de ~~Monsieur~~ le Baron de Rothschild pour ce même fait.

Nous prenons la liberté d'inclure ci-contre une lettre à Monsieur le Chevalier Raphaël d'Éra de Picciotto, en vous priant de vouloir bien la lui faire remettre.

Agreez, Monsieur le Chevalier, l'assurance réitérée de notre considération très-distinguée avec laquelle nous avons l'honneur de vous saluer respectueusement.

N^o 52. Amst. 16 Octobre 1838.

A Monsieur le Chevalier Raphaël d'Éra de Picciotto

nous avons eu l'honneur de vous écrire les 10 Mars à Constantinople

^{et de vous aviser qu'en} Conformité à votre invitation nous avions collecté sur cette place une somme de fl. 425 Court de Vienne pour l'établissement d'un hôpital pour les Israélites Européens pestiférés à Constantinople, que nous avions remis à Messrs Anstetter & Eske

à Vienne pour être employés à cette charité. ~~Après avoir~~ ^{vous aurez appris que depuis nous avons} ~~donné ordre de retenir l'argent à notre disposition~~ ^{après que} ~~l'exécution de ce projet subissait des difficultés, nous~~ ^{avons déposé l'argent pour le tenir à notre disposition ultérieure.}

Maintenant nous venons d'apprendre par Monsieur votre oncle le Chevalier Moïse de Picciotto à Alep, que ~~faute de pouvoir trouver un bon directeur~~ ^{ou qu'il} ~~le projet était échoué~~ ^{comme} ~~et~~ ^{le besoin n'était plus} ~~nécessaire~~ ^{comme} ~~que le Gouvern.~~ ^{ment} avait établi des lazarets pour empêcher la propagation de la peste. Par conséquent nous avons entièrement rélié ces fonds et nous ^{les restituons à qui} ~~en disposerons~~ ^{de droit,} ce que nous avons l'honneur de vous communiquer pour votre gouverne.

Agreez, Monsieur le Chevalier, nos salutations empreintes

- N^o 55. Au Baron L. de Beer Gallini in Utrecht, 228 Tisbri
- " 53. Au Rabbinus Israel in Jerusalem
- " 54. Au Rabbinus Haim Abraham Gaghin } 27 Tisbri 5597.
- in Jerusalem

N^o 56. Au Baron Hublium Ellinger in Mainz le 28 Tisri 5599. 961.

N^o 57.

Amsterdam ce 28 Tisri 5599.

A Monsieur le Chevalier Eliau de Picciotto

Consul-général de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et

Nous avons eu l'honneur de vous écrire en date du 25 Abat par le bar.
à Alep.
eau à vapeur anglais; nous venons maintenant d'être informés par Mr. votre
frère le Chev^l Moïse de Picciotto, que cette lettre ne vous était pas parvenue, par
conséquent nous vous en transmettons ci-contre copie en confirmant le contenu.

L'affaire des réclamations des malheureux Israélites de l'effet pour le pillage
de 5594 traîne en longueur de plus en plus. Les nouveaux désastres, qui en in-
fortunés ont eu à endurer dernièrement, pour nos nouveaux pillages des Dures,
la disette et la peste; ne vous seront que trop connus, et vous ^{voudriez} nous permettre
de vous prier bien instamment, de leur assister par votre protection et af-
fiance pour que cette affaire se termine.

Le Rabbin Israel Ascanasi a été énergiquement soutenu contre
son antagoniste, le nommé Salomo Markot, qui a été dépouillé entiè-
rement de son autorité arrogée sur les Israélites sujets d'Autriche, de Prusse,
de Toscane et, et les rênes de l'administration ont été remis entre les
mains du vénérable Rabbin Israel. Par l'inaction du Consulat-général
de Russie cependant l'on n'est point encore parvenu à rétrograder à cet instant
quant toute ingérence sur les dits sujets, et nous venons donc, Monsieur le
Consul-général, réclamer votre haute protection en faveur du vénérable Rabbin
Israel, qui a l'avantage de vous être connu, en vous priant de lui accor-
der votre appui et protection. Votre consentement à tout ce qui touche
nos malheureux Confrères en T. S. nous est trop connu pour douter
de ce que vous ne voudriez concéder à nos prières.

Nous avons eu le désappointement d'apprendre, que le nommé David
de la famille Littel de Milna, se fut arrogé la tâche infame
de dénigreur et calomniateur des Israélites infortunés en
T. S. auprès de Mr. les Consuls généraux à Alexandrie, et de
représenter leurs administrations sous les couleurs les plus mépri-
sables. Mr. de Laurin a eu la grâce de nous faire adresser une
communication à ce sujet, à laquelle nous avons de suite
répliqué comme nous avons jugé nécessaire pour démentir
ces calomnies infames et pour rétablir la position morale des
outragés (soit dit confidentiellement) Mr. le Rabbin Israel nous

écrit que le nommé David Vous était bien connu, veuillez donc, M. le Consul
général, nous donner quelques renseignements sur son compte, afin qu'à
l'occasion nous puissions nous en prévaloir.

Nous serions charmés d'être bientôt honorés par votre réponse
estimée, en attendant nous Vous prions, M. le C. g^l, d'agréer
se. ou se

" N. 58

Amst. ce 28 Juin 5599

Mons^r le Chevalier Moïse de FicciottoConsul général de S. M. le Roi des Pays-Bas et
à Nap.

Nous avons l'honneur de nous référer à notre respectueuse In-
soud^e par laquelle nous Vous avons transmis la liste de distribu-
tion d'un nouvel envoi de \$ 3450. que nous avons fait expé-
dier de Marseille à M. Pietro Lauretta, Votre Vice-Consul à Beyrouth
En attendant vos honorés du 20 Juillet, 17 Août ont été parvenues
et nous apportent les trois quittances manquantes de l'envoi de \$ 3000
qui sont entièrement en règle.

Nous avons été étonnés à apprendre que les lettres que nous Vous
avons adressées à Vous et Mons^r Votre frère en date du 25 & 26 Sep-
tembre par le bateau à vapeur anglais, ne Vous soient pas parvenues,
le contenu de celle à Votre adresse est avilié, mais nous avons eu
l'honneur d'écrire aujourd'hui à M^r Votre frère en lui transmettant
copie de la lettre perdue.

Nous Vous sommes bien obligés des renseignements, que Vous avez bien voulu
nous donner au sujet de l'établissement du projet d'établir un
hôpital pour les Juifs Européens à Constantinople. Nous avons
procuré une somme de 425 florins Cour^t Autrichien pour cette
charité, que nous avons fait déposer auprès de M^{rs} Arnstein
Schles à Vienne. Mais comme Vous venez de nous informer
de ce que ce projet ait échoué, nous ^{avons} fait retirer
ces fonds, pour pouvoir les ~~restituer~~ restituer aux
donateurs.

Agreez, Monsieur le Chevalier, l'assurance de votre plus parfaite
considération etc.

Amsterdam ce 29. Tivri 5599 -

Messieurs le Président & Membres du Consistoire Israélite
à Nice de Provence.

Nous avons eu l'honneur de recevoir ^{ce jour} votre honneur en date du 9 Octbr.
courant, et en réponse à laquelle nous devons vous féliciter d'abord, qui étant
Président des Bekidim & Amarealim de toutes les Communés Israélites en
Terre Sainte, sans exception, les Communés portugaises ^{et italiennes} sont aussi de notre
cayon administratif et nous leur consacrons ~~des soins~~ une sollicitude
aussi assidue qu'à nos Communés Allemandes. Par conséquent les pro-
pos ~~de destitution~~ ^{de destitution} du ci-devant Saliah Exechiel Elisar Abualafia ne
peuvent être applicables à nous, et si sa destitution n'avait été
que partielle nous n'y aurions donné aucune conséquence.

La difficulté de faire exécuter une copie exacte de l'acte de des-
titution et des signatures ~~est~~ attachées et ^{l'inconvénient d'une} la ~~part de~~ ^{part de} ~~temps~~ ^{de temps} ~~perdue~~
légalisation telle que vous ~~les~~ ^{les} ~~exigez~~, nous ont engagé à vous
remettre ci-joint l'acte de destitution ^{ensemble à la lettre qu'on nous a transmise} en original, ^{par laquelle}
vous voudriez vous convaincre de ce qui ~~est~~ ^{ont été} rédigés en due for-
me et signés aussi bien de ses committents Portugais qu'Alle-
mands, ^{à Paris}. A la tête des signatures des Hahamim portugais
vous observerez ^{même} celle du vénérable ~~Ben~~ Pakid, & Haham Haim Nijim
Abualafia, l'oncle et le beau-père du destitué. Par conséquent tout
doute de la légalité de sa destitution sera dissipé, et dans l'inté-
ret de nos corréligionnaires souffrants de la ^{T.} Sainte, nous vous prions
d'agir ~~avec~~ ^{avec} ~~circospection~~ en conformité, ~~de~~ ^{de} ~~prendre~~ ^{prendre} ~~annai~~ ^{annai} ~~bonne~~ ^{bonne}
~~charge~~ ^{charge} ~~de~~ ^{de} ~~l'acte~~ ^{de l'acte} ~~original~~ ^{original}, ~~que~~ ^{que} ~~nous~~ ^{nous} ~~vous~~ ^{vous} ~~avons~~ ^{avons} ~~chargé~~ ^{chargé}
de vous remettre ci-joint, ^{vous voudriez} et nous le faire remettre, par
la poste, ~~des que~~ ^{des que} ~~vous~~ ^{vous} ~~en~~ ^{en} ~~serez~~ ^{serez} ~~souvi~~ ^{souvi}, ~~en~~ ^{en} ~~faisant~~ ^{faisant} ~~charger~~ ^{charger} ~~l'acte~~ ^{l'acte}

Vous rendre un grand service aux intérêts des pauvres Isra-
élites de la Terre Sainte, si vous voudriez mettre aux gardes les
autres congrégations israélites italiennes auxquelles le ~~Ben~~ Abualafia
pourrait se présenter muni de ses documents révoqués. Veuillez
aussi nous communiquer, où il serait urgent de faire communiquer
de même cette destitution pour prévenir les inconvénients d'autres désavantages.
Quant à notre offre de vouloir nous charger de soigner la remise de

Vos donations aux pauvres confreres de la Terre Sainte, nous Vous prions de remarquer que ce n'était aucunement de notre intention de nous introduire dans des *Chéhilas* qui ne sont point de notre rayon administratif et ce n'était que parceque le besoin des malheureux en Terre Sainte est très-urgent, que nous nous sommes offert pour Vous donner une occasion de leur faire parvenir vos donations par notre entremise, sans attendre l'arrivée d'un autre *Salich*. Du reste vous pouvez y disposer comme vous croirez convenable, à nous c'est indifférent

"N^o 59.

Amsterdam 18 Octobr 1838

Herrn M. A. von Rothschild Sohn
Frankfurt am Main

Wir hatten die Frau Ihrer gepflanzte Gefährte n. 10 811. zu erhalten, und hatten Herrn Kommissar *Sapard* durch Ihre Gesandtschaft inspektierten Glaubensbrüder aus Saffet im Norden verblinden durch uns, dessen Sie sind die Willkürigkeiten der Administration durch den Herrn General Consul de Laurin in Alexandria hatten eine große Können, und wir Ihre Unterstützungen gegeben (an der Seite gräflich Graf in Paris hatten mitzugeben konnten, durch dessen gütige Vermittlung wir alle unsere Kassen in feiliger Land Spanien. Auf die Ort wird sollen einst am Klammigen der *Gülden* zu ergänzen gekommen
Wir hatten bereits die Frau, Herrn mitzugeben, dass, um unser, von unseren Hilfsmitteldarstellungen wenn Verdienst zu geben, es uns missgelingen sollte, jedoch der Welt ein festes Beispiel vorzuführen zu können. Zudem wir Sie nun ein jährige Arbeit nicht hatten, so dieser Zweck Ihrer gesunden Ökonomie früher *früher* *früher* zu dieser, unsere Sie zugleich ein hervorragende Aufgabe der *Leitung* Ihrer *Unterstützungen*; wir sind überzeugt dass *früher* die *bestmögliche* Wirkung hervorgebracht werden wird.
Der *Widra* uns *brüder* *von* *und*, dass durch *Herrn* *H.* *Heymann* in Berlin am *Dienstag* *den* *16* *94*. *12* *Uhr* *in* *Paris* *für* *unser* *Auftrag* bei Ihnen eingezahlt werden müßte. Falls dieses bereits geschehen, und bei *unserer* *Bitte* *um* *ein* *Wort* *oder* *ein* *Zeichen* *zu* *erhalten*, so *hoffen* *wir* *Sie*, *diesem* *in* *Franken* *zum* *bestmöglichen* *Verkauf* *zu*

consuetudinem in d[omi]no gratias Parisiis h[ab]ent f[aci]t imp[er]ia d[omi]ni d[omi]ni d[omi]ni
h[ab]ere v[ol]lunt.

Offen igitur Prof[ess]or und Auditor ratiganzs[er]eub[er]t, haben wir die Off[en]e
Offen byrschickungsmull zu empfangen.

N^o 60. Amsterd[am] 19 October 1838
Messrs Beavon & Anderson, 2 Adelphi Terrace

London

Gentlemen! We have the pleasure of acknowledging the receipt of your
letter of 29th inst with the inclosed power of Attorney. In conformity to
your instructions we had it translated into the Hebrew language, and shall
send the original and translation ^{to the resp. Rabbis} to ~~our friends~~ ^{of Jerusalem} in order
to have them ^{duly} executed ~~in due season~~.

We beg to refer to an anterior remark of our respectful letter of 1st Sept[em]ber,
where we observed that as we are instructed, the Rev^d Rabbi Haim Moses Pisanti
^{has been dispatched to the exterior} is absent ^{on an} ^{mission} for his congregation's affairs, and ^{at similar}
^{missions} ~~absence~~ ^{absences} ~~commonly~~ ^{and} ~~last~~ ^{most} ~~for a long time~~ ^{probable} that his absence
shall ~~last a long~~ ^{be} ~~more~~ ^{it is} ~~very~~ ^{unpleasant} whether
~~we shall already have returned to Jerusalem~~ ^{we} ~~in return to Jerusalem,~~
whereby ^{it would be rendered} ^{almost impossible} ~~to procure~~ ^{his} signature on the execution
of the power and to have it duly legalised. Such missionaries when
parting, ordinarily leave power to one of their friends, ~~who~~ ^{is} authorising him
to execute all deeds in their behalf. Therefore we request you to commu-
nicate us ~~without any~~ ^{whether} ~~delay~~ if the representent of the Rev^d Rabbi
Haim Moses Pisanti might sign in his name, or ~~in what any way~~
~~also the power might be executed valid,~~ ^{without causing} ~~to~~ ^{much} ~~any~~
~~difficulties~~ ~~and loss of time.~~ if it would be sufficient to have
the power signed only by the other three Administrators or if ~~they~~
~~it would be requisite to~~ ^{we} ~~should~~ ^{be} ~~able~~ ^{to} ~~commit~~ ^{another} ~~Rabbi,~~ ^{who} ~~could~~
sign in the place of the Rev^d Haim Moses Pisanti, and what
changements in the power are to take place in consequence.

We hope to receive your kind answer without any delay in order
to prevent all loss of time, and have the honour of offering to you
our very respectful compliments.

à Messieurs le Parnas de la Congrégation Israélite
Nice

Monsieur!

Nous avons eu l'honneur de recevoir hier votre lettre en date du 9 octobre court, en réponse à laquelle nous vous servirons d'abord, qu'étant Président des Petiti^on^s & Amarcali^on^s de toutes les Communies Israélites de la Terre Sainte sans exception, nous ne faisons aucune différence entre les Communies Israélites y établies, qu'elles soient Portugaises ou allemandes, mais nous leur consacrons une assiduité et sollicitude égales. Les prétentions mensongères du ci-devant Salliah, Elichiel Elizar Abualafia ne peuvent donc pas être appliquées à nous, et il nous connaît trop bien, pour savoir, que si sa destitution n'avait été que partielle, nous n'y aurions donné ni aucune conséquence, et il se serait lui-même adressé à nous pour le maintenir dans sa misère. Nous nous sommes conformés à vos desirs et nous vous envoyons ci-joint copie de l'acte de destitution, qui n'a été rédigé de ses Committés allemands, mais aussi des administrateurs des Communies Portugaises de Sibériade à la tête de laquelle vous observez le beau-père et oncle même du destitué, le vénérable Rabb^e Haim Nissim Abualafia. Par conséquent tout doute de la légalité de la destitution sera dissipé. Nous n'avons cependant pu subvenir à votre demande, de faire légaliser la copie par les Parnasim de la congrégation portugaise et le conseil du Portugal ici, d'un côté parce que votre position de rang est supérieure à celle des Parnasim Portugaises et de l'autre parce que nous n'avons pas voulu insinuer des divisions dans cette affaire, que nous vous engageons de même d'observer éloignés pour éviter de scandale. Nous avons cependant fait cosigner à Mess^{rs} les Dajanim de la Congrégation portugaise, faisant les fonctions de Grand Rabb^e pour la légalisation de la copie, et nous croyons, que vous en serez mis en état de démentir les prétentions du nommé Salliah.

Vous rendriez un grand service aux intérêts de nos malheureux confrères en Terre Sainte, si vous voudriez mettre aux gardes les autres congrégations israélites italiennes, auxquelles le Rabb^e Abualafia pourrait se présenter muni des documents révoqués. Veuillez aussi nous communiquer, ou il serait urgent de faire encore communiquer nous-mêmes sa destitution.

Quant à ce que vous nous communiquez de ce que votre conseil décide, si les fonds destinés à la Terre Sainte doivent nous être remis, nous vous prions de remarquer que ce n'était aucunement de notre intention, de nous introduire auprès des congrégations Israélites qui ne sont point de votre rayon administratif, ce n'était que parce que la misère de nos Confrères en Terre Sainte est grande que nous vous avions offert nos services pour vous donner une occasion de faire envoyer vos donations aux malheureux sans attendre l'arrivée

d'un autre Saliah. La congrégation Israélite d'Amsterdam, ne fait pas remettre ses donations par notre entremise, à cause d'une ancienne rivalité entre elle et la congrégation allemande, mais des Communes Portugaises de France, comme de Bordeaux, de Bayonne, etc nous ont parvenu leurs deniers de la Terre Sainte. Vous pouvez aussi prendre des informations sur notre compte au Consistoire Israélite central à Paris ou à Monsieur le Baron de Rotchilla. Le reste vous pouvez y disposer comme vous jugerez raisonnable à nous c'est indifférent.

Agrées, Monsieur, l'assurance de notre considération
très distinguée

" N^o 62. Au H^o van Gelder, ^{Amst} Financier des J. L. G. l'ère van Friesland
à Deurwarden @ 29 Tischi 5599.
Gepflicht dat Dylom p^{re}isat f^{ur} is^{er} t^{im}e f^{ur} is^{er} p^{re}isat lollyan
by B. Dussmus

N^o 63. Amst^{er} @ 30 Tischi
19 octobre 5599.

" Messrs M. Mannheim & N. L. Schoeninggen
Receveurs généraux pour la T. S. auprès des Communes
Israélites au département du Haut Rhin
résidents à Colmar

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement en date du
1^{er} cou^l N^o 42; dans l'intervalle votre honore du 1^{er} cou^l nous est
parvenue, et nous vous exprimons nos remerciements sincères des af-
fections bienveillantes, que vous y manifestez en faveur de
nos pauvres corréligionnaires de la T. S.; aussi nous nous
livrons à l'espérance de ce que votre sollicitude assidue con-
tribuera à affermir l'intérêt à cette institution etc

Nous avons été étonné de V. remarque au sujet de Mr. Marx
Aron Kutz, auquel nous avions cédé les fonctions de Receveur
d'arrondissement & de V. Ville. Le sousigné a eu l'occasion pendant
son séjour à Colmar de se convaincre de ce que les fortes oc-
cupations de ce M^r lui rendaient impossible à s'intéresser suf-
fisamment de cette tâche bienfaisante, preuve qu'il n'a jusqu'au
jourd'hui pu prendre le temps pour rendre compte de sa gestion,
aussi avons nous eu l'honneur de nous entretenir verbalement
avec M^r Schoeninggen sur ce sujet. Nous ne pouvons donc
pas agir inconséquent, et la suspension de M^r M. A. H. reste

en vigueur, et les fonctions de Receveur de l'arrondissement et de la ville de Colmar p. l. & d., tant pour les argents du 5.3.18 que pour la Société j. j. v. s. en sont transférées à M^r Moïse Lévy Par conséquent vous voudriez vous mettre en relation d'office avec ce M^r et prendre les dispositions nécessaires que tous les fonds de la T. S. ne soient remis qu'à lui

Veuillez aussi, M^{rs}, soigner que M^r M. A. Kurz rende compte de sa gestion et remette le solde au nouveau receveur. Nous sommes bien surpris de ce qu'il y oppose des difficultés, vu que même les vénérables & anciens Receveurs du départ^t du Bas Rhin ont soumis leurs comptes de gestion au sousigné lors de son passage à Strasbourg, et après les avoir inspecté ils lui ont remis le solde comme de droit

Par conséquent nous vous prions de vous intéresser à ce que cette affaire se termine, mais dans aucun cas nous ne pouvons reconnaître d'autre Receveur de l'arrondissement & de la ville de Colmar que M^r Moïse Lévy et vous voudriez donc le reconnaître comme tel

יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

N^o 64. Amst^{er} 30 Tivri 19 Octobre 5599.
à Monsieur Moïse Lévy
Receveur pour la T. S. de l'arrondissement & de la ville de Colmar.
Répondu à sa lettre du 15 Octobre et confirmé comme Receveur

N^o 60 Amst^{er} 19 October 1838.
Messrs Beavon & Anderson
2 Adelphi Terrace, Strand
London
We have the pleasure of acknowledging the rec^t of your letter of 29th inst with the inclosed power of Attorney; and in conform^{ance} to your instructions we have already occupied ourselves with it's translation into the Hebrew language. On more particular reflexion notwithstanding we have been aware

valides (les avaient obligés à retirer leurs pouvoirs à ce Saliah et en nous transmettant l'acte de destitution, ils nous avaient prié de faire faire communication aux Congrégations, auxquelles le Rabbim Eliazar Ezechiel Abualafia pouvait faire valoir ses documents revogés pour empêcher qu'aucunes donations destinées à eux ne lui soient remises, et ils nous avaient expressément ^{chargé} de faire cette communication à la Congrégation Israélite de Trieste. Or, ayant ^{appris} alors que ce Saliah fut parti de France pour Tunis, nous n'avons pas voulu occasionner d'effet inutile et nous nous étions bornés à y faire écrire à ce sujet. Comme cependant nous venons d'être informés de ce qu'il soit retourné et se trouve maintenant à Nice et se propose de parcourir l'Italie pour y faire valoir ses documents revogés, nous nous voyons mis dans la nécessité de prévenir la réussite de cette tentative, et par conséquent nous avons l'honneur de vous faire remettre ci-joint Copie de l'acte de destitution de ce Saliah. Veuillez par conséquent ne lui donner aucun accès ^{dans cette affaire} auprès de Vous, pour ne pas compromettre les intérêts de nos malheureux Coreligionnaires de Tiberiade, et nous vous invitons, Messieurs, de vouloir bien aussi ^{en} faire part aux autres Congrégations Italiennes, dont vous aurez connaissance, que Mont^e Eliazar Ezechiel Abualafia y serait adressé. &c. &c.

Agriez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée

Ausch ce 2 Heshvan 5599.
21 octobre

N^o 66.

Monsieur Marc Leon Hirtz à Colmar

Nous avons l'honneur de nous référer à la lettre que nous vous avons adressée le 19 Elul ¹⁹ 5599, par laquelle nous vous avons dispensé des fonctions honoraires de Receveur pour la Terre Sainte, fonctions dont nous avons investi Mont^e Moïse Brody de votre ville. Nous avons appris depuis que vous vous sentez blessé de cette dispensation, mais nous vous prions de vouloir bien considérer, qu'il n'y existe aucun motif, vu que la seule raison

Es ist ersetzter Blatt, in welcher Richtung vorzugehen, die ich Ihnen
in dem letzten Schreiben beibringe im f. L. beizubehalten, einen Abdruck
zugreifen lassen wollen.

Wie mir denn und auch Ihre gütige Antwort sehr beifolgt sein und mich
sagen und Ihnen will mitoganzemehr geschehen
Verantwortung der Abzüge aus dem Briefe Hof P. Lametta v. 6. August 38.
und Abzüge der Mitteilungen von Alphonse.

" No 68. Amst 22 October 1838

Herrn Simon Oppenheim Wessely Cöln

Es ist mir nun. Schreiben n. 13 Sept. a. e. fallen mir die für, Ihre gütige Antwort
zu erhalten, und mir erlaubte mir die Bemerkung zu machen, daß die fünf
Briefe Ihre eigensinnige Verantwortlichkeit zu einer fünfjährigen Verantwortlichkeit in dem
letzten Schreiben beibringe i. f. L. d. 1000 f. sehr mangelfestem, können gut sein
mir für die Jahre 5593 & 5594 (1833, 1834) Ihre Leitung anzuweisen, so daß die drei
folgenden Aufträge, das letzte Jahr 5597 (1837) abzulegen war, imbrachte gehalten
hat sein.

Da mir nun sehr überzeugt sein, daß Sie keinen Anstand machen werden, Ihre
Verantwortung zu übernehmen, so haben wir, daß ~~die Verantwortlichkeit~~
~~übertragen~~, den nächstbestimmten Betrag mit 1000 f. durch Ausweisung
Herrn Hof P. Lametta ~~übertragen~~ und Sie zu übernehmen, um davon gef. Rückzahlung
mir Sie selbst zu leisten.

Wie sind so frei, Sie unterwies auf die bestmögliche Lage in dem
eigentlichsten Religionswesen im f. L. anzuweisen zu lassen, und um die
nächste Ihre Verantwortlichkeit Verantwortlichkeit zu einem Grunde anzugehen. Ihre
gütige Leitung beibringe die ^{für die Jahre} nächsten Vorlesung fünfmal Hof P. W. Hess zu unterrichten
Wie haben die Jahre d. j. w.

" 69. Ore Lyron D. J. Holländer fünfmal f
Altona @ 3 Herman 99

" No 70. Amst 4th Decem 38
A Samson Esq London

I am somewhat anxious about not yet having been favored by any answer
of Yours to my letter of 14th past: I only hope that no indisposition will
have hindered you from writing, and request to reassure me from my
doubts. I also beg to procure the necessary informations about the departure
of the english steamboats for the East. I have credited your acct. £ 3. paid
postage to Mr. H. Symons. (Communicated the news about the passage of [unclear])

379.

Herewith I take the liberty to apply again to your kindness requesting to read
the letter to Mrs. F. Savon Anderson on the Franco affair. As you know
this matter from its beginning, you will be easily aware of its actual
position. Be so kind as to deliver yourself the inclosed letter so that no
time may be lost. Please also to have their reply delivered to you
in order to avoid reticence by their forgetting to pay the
postage to Holland as they have lately done, and to send it
me as soon as possible and if it may be done by an opportunity
without expense.

I have learned that Sir Moses Montefiore leaves next week for
Jerusalem and that the London holy lands funds are to be transmitted
by his medium. What do you think thereof?

I inclose a letter with rec^d for the Society Therumath Hakodesh I to
Mr. Raphael the collector, which I request you to send him as soon as
possible, please to rec^d the money he will deliver to you and put
it on acct.

No. 71.
To Mr. Raphael
London
Amst^r 4th Heshvan 5599.

I duly rec^d your obliging letter of 13th July past, but being absent
at its arrival from Amsterdam, the answer has been detained
till now. I sincerely complain the ^{great} loss of our poor brethren in the
holy land by the other collectors, and in order to avoid similar dis-
advantage, I profit of your benevolent offering for the poor's sake
and shall only apply to you for collecting the money. I therefore
transmit you herewith a parcel of receipts due 29th Adul
past, requesting you to collect the money. By the first opportunity
I shall not fail to transmit you the remaining receipts and a spe-
cification. In collecting the due amount, I beg you to ask
at those gentlemen, who did not pay to you last year, whether
they have already paid it, and those who have not paid last year,
please to communicate to me and I shall send you the arreared
receipts that you may rec^d it. You will deliver the collected
money to Mr. A. Samson, 23 Olden St. Haymarket and give
me notice of. I trust in your often manifested good charitable

feelings for our poor correlegionists (Had you will endeavor
to be useful to them as much as possible

In expectation of your kind advice, I remain
Dear friend
Yours truly

No 72

Amst 24 Octobre 1838

Messrs Roux de Fraissinet & Co Marseille
nous avons recu en son temps votre honore du 13 cont. qui nous
apporte le conaissance des 83450 cabarquis pour Beyrouth
sur le Mont Liban Capt. Cambouline & Co nous avons confor-
mément à votre decompse, arrange nos écritures et certainement
vous n'aurez pas manqué de porter au crédit de Messrs de Robt.
white père à Paris le petit solde en votre faveur de 1840. 95 —

Ayant l'intention de faire de nouveau un paletenoi à Beyrouth
nous vous prions de vouloir bien nous communiquer le retour
du courier, s'il y a un bâtiment en partance pour Beyrouth
dans votre port et à quand son départ est arrêté définitivement et

No 73

Amst 24 Octobre 1838

Messrs G. Erichs & Sohn
Rotterdam

Order gegeben f. 4300 auf Paris au Lieferen Cruz

No 74

Amst 6ten Helwan 5599

Messrs J. M. Kuhn Wollfabrik
Hauptfirmenhaus des f. d. gelben Frankfurtam

Ihre sehr geschätzte Depesche v. 20 Fächri ist mir gemeldet, und mit
Lautstärke haben wir darauf den grünen Faden der letzten Fingern
zu den Fingern zu antworten, der Faden nicht die Fäden gefaltet, den Faden
nicht überfallen zu vermeiden, sollen also den Faden sagen, die Fäden
sagen bereits hergestellt, so sollen wir bereits früher die Fäden, Fäden die Fäden,
zusammensetzen an die Hand zu geben, wodurch dieser Faden hergestellt wird.
Wir sollen also mit Zurecht, ob, wenn Sie sich geschäftlich zu den Fäden,
die auf nicht bequelt haben, haben werden, ob Fäden Bestandteile sind Fäden
individuellen Fäden geliegen würde, die Fäden ihre Fortsetzung der Fäden Fäden
zu bewegen, mit daß es durch Fortsetzung werden auf den Fäden Fäden
sich würde.

Obst sehr auf Aufmerksamkeit für die Fäden, die Fäden, die Fäden

beiden wolle, so wird es für immer auf allen geprüften Seiten. Wie schon öfters
 früher geprüften, und ich genehmigt, daß, den mehren Aufforderung kein Zweifel
 von Publikum nach Prüfung zu verschaffen, ob und wieviel man weiß wissen,
 ein geprüftes Original zu liefern, und ich daher gebeten, nach der
 Natur eines Druckvertrages einzuhalten, damit wir überhaupt keine
 Meinung haben müssen können
 Wie schon bei der, und zwar voll Zustimmung zu empfangen

No 75

Herrn J. J. de Kries

Amst 6 Herman 5599
 in Haarlem

No 76

Amst 25 October 1858

Herrn Ad. v. Rothchild Sohn in Frankfurt am

Die folgende Verfügung auf meine jüngere Tochter v. 1853. Was für
 den ich die Herr, Herrn v. Kries, daß Herr S. H. Neumann in Berlin
 und die, von Wilna aus als bei Herrn v. Kries Sohn v. Kries f. v. Kries
 in 1854 zu bezeugen v. Kries 1854. 12. v. Kries, die ich v. Kries
 übernahm hat, wodurch v. Kries die v. Kries übernahm
 gemacht wurde etc.

No 77

Amst 25 October 1858

Herrn S. H. Neumann & Co in Berlin.

Wie schon bei, Herrn v. Kries Sohn v. Kries
 am 19. d. M. nach dem v. Kries v. Kries v. Kries
 1854. 12. v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries
 v. Kries, von ich für v. Kries die v. Kries v. Kries
 in Wilna bezeugen und über den v. Kries nach v. Kries v. Kries
 mit v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries

No 78

Amst 7. October 5599

Herrn Coopmans Petrus v. Trensdorf, Messalt
 Hauptmann v. J. L. Galder

Hannover
 Die folgende Verfügung v. Kries v. Kries v. Kries
 die v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries
 und v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries
 Herr v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries
 v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries v. Kries

Ladendrucke sehr mangelhaft.

Die Differenz von Fodorß 2 1/2 mit Herrn Alexander Cohen ist nunmehr nicht vorhanden. Was mündlich in der Person des Kaufmanns. Im Jahr 1858 ist Herr A. Cohen mündlich ^{zur Lösung der Obligation} ~~zum Verkauf~~ ^{von Fodorß 2 1/2} ~~zum Verkauf~~ mit Fodorß 2 1/2 nur einen gültigen. Wahrungsbürgschaft abzugeben, mündlich ist Fodorß 5. gültig.
 Wir schreiben Ihnen daher, daß wir, der Ordnung wegen, aus der nächsten Fodorß 7 1/2 statt Fodorß 5. zu restituieren fragen. Bitte schreiben Sie in Offener Abrechnung von 1857 Fodorß 10. als von H. A. Cohen zu erlösen, für den Fall, mündlich als eine Differenz von Fodorß 2 1/2 mündlich. Wir glauben, dem Kaufmann, daß dies mündlich die in Kaufmannsbüchern sehr häufig, daß H. A. Cohen diese Fodorß 2 1/2 abbezahlen lassen möchte; nur auf einer solchen Kaufmannsbüchern mündlich ist, daß dies nicht die Fallgruppe sey. Wir schreiben Ihnen daher die mit H. A. Cohen über diesen Geschäftsbüchern mündlich die mit der Sache, die wir die Sache haben, die wir im Lichte der Kaufmannsbüchern mündlich. Bitte schreiben Sie in Offener Abrechnung von 1857, was wir die Sache mündlich, so wollen, daß die Fodorß 10 als von H. A. Cohen abbezahlen mündlich. Bitte schreiben Sie nun die Abrechnung dieser Differenz mündlich zu wollen, damit wir unsere Kaufmannsbüchern mündlich können, und hoffen die in der Kaufmannsbüchern mündlich.

Daß Herr Hertz Cohen nicht gethan, hat sein Testament bezeugt, ist in Kaufmannsbüchern; im Jahr 1855 hat derselbe mündlich 2 1/2 mündlich abbezahlen, fast mündlich. Lassen Sie die Sache sehr mündlich über die Kaufmannsbüchern mündlich. Stellen und belegen mit dieser Sache zu überprüfern.

Unser Kaufmannsbücher hat H. A. Behrend mündlich überprüfen, und dafür das Honorar für den Rabbiner Jerael in Jerusalem für dessen ihm mündlich Mündlich in Kaufmannsbüchern zu stellen. Bitte bitten wir die Sache sehr mündlich, damit wir wissen, wie viel in diesen Kaufmannsbüchern mündlich können.

~~Wir haben die Sache, mit Herrn...~~

Wir bitten Sie sehr, daß in Offener Abrechnung mündlich für unsere Kaufmannsbüchern im J. L. mündlich zu wollen; die Sache derselben ist mündlich mündlich, und dieselben haben die Sache ihres mündlichen Lichte im Kaufmannsbüchern bedürftig.

Wir haben, die Sache mit Herrn sehr mündlich zu mündlich sein.

378

No 79 An den Rabbiner Israel in Jerusalem

" " 80 " " " " " " Raim Ab. Gagin id

Dau 6 ten Hewan 5599

Absschriften im jeh. Copiebuch

No 81. An Hf Abraham Judel Straschuner.

Wilna @ 7^{te} Hewan 5599.

No 82

From G. N. Heß Woflyt ^{Amst 7^{te} Hewan 5599}
^{25^{te} Octobr}
 Coln

Ihre schrift und werthe Schreiben v. 25 Trocki nebst der umliegenden
 Rinnse f. 61. 27. auf Hf M. Escheels wöhne in Rotterdam ist mit
 gewandert, und wie schon dem Betrag 18 Hf aus groß Aufgab zahlung
 fühligend Bezahlung.

Wir wünschen Ihnen unsere unbedingte Danks für Ihre Bemühung
 von zu Gunsten unsere armen Glaubensgenossen i. f. l. mit, und fordern
 Sie dringend auf, unsere Zahlung für dieselben zu bewilligen zu wollen.

Mit gutten an Hf S. Oppenheim ungen sind dieses Rückstands geschrieben, aber
 kein Antwort von ihm erfolgt. Von nun diese Kauf zu bewilligen, überschrieben
 sind Ihre angeregten eine Annahme von H Do Nieder Court auf Hf S. Oppenheim
 nebst Weisbrief und was sonst für, um davon große Successung. Die belieben diese
 Gelegenheiten zu bewilligen, um dieses Hf ein Leumung seiner Unterschrift zu einem
 guten, Untertrennungsbetrag anzugeben und um meine Dankbarkeit zeigen zu
 empfangen.
 (Wir haben die Hf, und Ihnen alle herzlich zu empfangen etc)

No 83.
 From L. J. Wallach Woflyt
 Hauptleutnant der f. l. getrennt

Amst 9 Hewan 5599
 20 Octobr

Ihre gütliche Schreiben von ultimo Trocki haben wir mit Dank empfangen,
 von gefast nebst der umliegenden Rinnse
 2 Coupons à f. 17 1/2 Middl Court f. 35 —
 6 do " 22 1/2 " " 135 —
 Assignation auf Hf Hollander Lehen " 1. 33
 Zusammen 171. 33 c

No 84. An ymum Moses Leeshiel's Sohn Amsh 9 Heshwan 5599
Rotterdam

No 86. Reverend Dr. Hirschel Chief Rabbi London Amsh 11 Heshwan 5599.

No 87. To Mr. M. Raphael London Amsh 11 Heshwan 5599.

Friend Raphael!

I refer to my letter of 4th inst, wherein I sent you receipts of the Society Therumath Hakodesh & in the amount of £15.4 together, requesting you to charge yourself with your accustomed benevolence with their collection. Herein closed I am to transmit to you the remainder of these receipts together in the amount of £5.16.6. of which I also recommend the collection to your kindness. Specification hereinaes. You will please to deliver the result of your exertions to Mr. A. Samson, 23 Oxendon Str. Haymarket, and give me notice of as soon as possible; ^{you will deliver at Mr. Samson's} ~~bringing to~~ The receipts of those people, who positively refuse payment.

I still request you, when ^{calling on} ~~meeting with~~ the Treasurer of Therumath Hakodesh Mr. Aaron Joseph, to inquire at him, wether he himself, Mr. Henry Moses, Mr. Abr. Levy, Mr. Kaufmann Myers and Mr. A. L. Moses ^{deliver their contributions} ~~pay~~ into his hands, and should it not be the case, engage him to require their payment. I expect your kind information thereabout.

I remain, Dear Raphael
Your friend

£ 1.1. on Elazar Moses in Manchester
£ 10. 6. on Henry Myers in Leigh
£ 1. 11. 6

No 88. A. Samson Esq London Amsh 11 Heshwan 5599

Requested to deliver the above letter etc

No 89. Herrn Leopold J. Mohr Amsh 11 Heshwan 5599.
Mitglied des Comité des jüdischen Landesvereins für
Frankfurt am.

Der dem jüdischen Jahrbuch, das in der Blätter und Briefen hindurch

Handbinder in f. l. unbeschrieben, wofür, so wie an jenen Beirathungslit / sich
dieselben nützlich zu bewahren, abzugeben, wofür wir auch die Freiheit, und
in die mit dem einen Gesetze zu dem Gesetze zu wandern, von dessen zeitiger
Wiederholung wir im Voraus versichert seyn zu können glauben.

Mit großen Schmerzen haben wir endlich durch unsern besten
Hilffsmann Herrn J. M. Kelp die Maschine entzungenommen, daß
die Befreyung hinwieder zu demselben der f. l. Lomax mit einem kleinen
Rückfall bedacht ist, da ein großer Theil der befreiten Lomax
binnen die Fortsetzung ihrer Lomax unter dem nichtigen feind
munde manigfalt, so sagen die fünf Jassen, für welche sie sich nun
schleht fühlen, sagen nunmehr verschaffen; als ob es sich nicht um
selbst versteht, daß man die Jassenzahl nur pro forma und nicht
dem Grunde angenommen hatte, weil wohl niemand jemals
beabsichtigte Verschlebung abnimmt. Die Kell Jassenzahl
in f. l. ist nicht nur dieselbe, wie von fünf Jassen, sondern durch
unselbstige letzliche Verschlebung, die sie inzwischen bedürftigen, Plin
ding, fobden, Hingewandte fünf und andere catalyische Verschlebung,
auf beidseitig versichert, wenn es alle von fünf Jassen eine
logische Pflicht und Wohlthat, diesen Verschlebung wofür durch
Anweisung einer zeitlichen Verschlebung eine Linderung ihrer Linderung
angewiesen zu lassen, so hat wohlweislich auch jetzt die Pflicht
nicht aufgehört. Wir müssen auf andere Gemeinden unser
administrativen Wirkungskreis, besonders in Duffelstein,
dankbar gedenken, daß nicht nur auf Abbruch der fünf Jassen
die Linderung eine gewisse Verschlebung wieder, sondern bei
seiner doppelten haben sich selbst manigfaltig durch neue
Linderungswesen eingeschrieben. Und wenn Gemeinden, so beifolgt
wegen der in ihr beschriebenen selbigen und wohlthatigen
Pflicht, wie die nun beabsichtigt, so sollte sein zu wünschen?!
Wir müssen auch so sein, wenn ~~die~~ ein
Zweyter nicht unsere doppelten Verschlebung zuzuführen,
mit welchem wir bereits inselbstige Linderungswesen, wie die, welche in

auf volantes Kopie

Ihre Besuche, die Sie uns geben, bekümmern. Wir hoffen Sie des-
 halb nicht mehr zu empfangen, und Ihre Anwesenheiten sind
 Ihnen sehr genau zu danken, um diese Anwesenheiten,
 von und für den, die befreundeten Mitglieder zur Unterstützung
 auf dem 5. Jahre zu bringen, und unser Mitglieder für diesen
 möglichen Gewinn anzunehmen. Bei Ihnen fünfmal und
 darüber glauben wir wohl mit Zurecht ein günstiges An-
 sehen von Ihren Sammlungen zu haben, und
 die wir den Teil dieser Anwesenheiten ein sehr stark
 um die gute Sache zu machen.

Wir hoffen schnell bald durch Ihre gütige Antwort
 besetzt zu werden, und empfahlen und Ihnen alle Zufrieden-
 heit

Amt, 31 Octobre 1838

N^o 90.

Messieurs de Rothschild freres
 Paris.

Nous vous l'honneur de vous transmettre ci-joint
 f. 2000. à présentation sur M. Leclercq fils aine
 f. 300. à présentation . . . C. G. Oppermann
 f. 1788. 40 au 10. Novembre, Messrs Thorneysen & Cie
 f. 4588 40, ensemble sur Paris en vous priant de vouloir bien en
 faire signer l'entrée à notre Crédit.

Nous n'attendons que des nouvelles de Messrs Roux de Traipin,
 notaire à Marseille, pour faire ~~de~~ ^{prendre la liberté} ~~un~~ ^{un} envoi aux pauvres
 Israélites de la Terre Sainte, et nous aurons l'honneur de disposer
 sous peu de notre bon.

Nous avons eu l'occasion de faire ici l'acquisition d'une traite
 sur Marseille, ^{depuis que} mais où que vous avez la bienveillance ^{de vous charger des dépenses de nos remises,} ~~de faire passer~~
 nous ^{vous avons adressé la somme} ~~est un de nos principes~~ à faire passer
 par vos mains, tous les fonds destinés aux pauvres de la Terre Ste,
 pour qu'ils figurassent dans votre Compte, ^{pour} ~~notre~~ ^{notre} légitimation, et
 nous prenons la liberté de vous remettre ci-inclus

f. 5144. 30. pr. f. Debre sur Messrs Barry Derrien fils & Co à Marseille
 que ~~vous voudriez~~ ^{que est} ~~bien~~ ^{vous} garder en portefeuille pour le ~~cas~~ ^{cas}, pour ~~la~~ ^{la} faire re-
 mettre à Messrs Roux de Traipinat ^à Marseille ensemble avec les
 autres remises, que nous vous prions ^{dans son temps} ~~de~~ leur faire pour M^e

Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre
 considération très-distinguée.

N^o 91. Ignorantia

Amst. 12. Hasman

in Utrecht

N^o 92. Ignorantia L. S. de Beer, summas de f. L. yalden

in Utrecht

N^o 93. Ignorantia Phil. Abt. Cohen Westph.

Amst. 12. Hasman 5599. -
31 October

Frankfurt

In der That, ich weiß nicht, was ich mich bei Ihnen entschuldigen soll, daß ich nicht
 pfl. der richtigen Leitung Ihrer Gnade v. 26. Okt. entgegen, und daß ich
 dieses nicht auf unterbleiben wird, wenn nicht das Jubeljahr das sich Ihnen
 abnehmen wird dringend auffordert, Ihre Teilnahme für die selben in
 Ansehung zu nehmen. Das Grund dieser Verzögerung ist das, daß ich
 mir selbst das Verzeihen vorbehalten wollte, Ihre eigenhändig zu
 schreiben; aber überaus viele Gesäfte bei der Rückkehr, die keinen
 Anstand erlauben konnten, eine neue Expedition nach dem feil
 Lande und damit verbundenen Abschieden, die für sich, das Ab-
 gang der Dampfbote, für welche die Vorbereitung mit den diplomati-
 schen Personen und den Rabbinen am Orient bereit sein mußten, dem
 in Ordnung der Abschieden, hier dringende Abschied aller Art, auf
 dem ich sehr wenig Zeit verstreuen konnte, so wie meine ganze
 Zeit in Ansehung, und daß jetzt nicht ich mich der Vermittlung eines
 Bekannten bedienen, um die Ihre Jahre zu können, mich mit Ihnen
 zu unterhalten. Ich verzeihe Ihnen für die Verzögerung und bitte diese Ihre
 gütigen Entschuldigung gerührt zu sein.

Herr Hofrath M. Katz ist mit dem beiliegenden Anzeiger eingezogen,
 daß Ihnen meine Glückwünsche über die f. L. durch einen starken Ab-
 fall in der besagten Druckstättung einmengen ^{von dem} ~~mit~~ ^{habe} ~~ist~~ ^{ist}
 da die ein großmüthig der zeitigen Mithilfe der ^{von dem} ~~mit~~ ^{habe} ~~ist~~ ^{ist}
 und, wie Herr Katz mit beifolgt, die Maßzahl der Heterodoxen die
 seine Entziehung ihrer selbst Druckstättung kritische über dem
 Vorwand vorbringen, die fünf Jahre der Druckstättung setzen mußten
 als ob diese Normen nicht nur mit dem Grunde angenommen sind, weil
 wohl niemand eine lebend längere Verbindlichkeit übernehmen würde,
 und wie Sie so sehr, auf die strenge Entziehung der Beiträge verfahren, als
 die die diese Druckstättungen besellen bleibt, wie vor fünf Jahren, sind

Früher bewährten Wappsteinen liegen es nicht selbst als fast Pflicht auf, bald mit
 einem Wappstein zu einem festen Gebrauchsgegenstand für denselben zu versehen.
 Und wir haben hier nur die besten aufgeführt, die wir die Wappsteinen
 der Festung der Stadt Leininger stellen, und zwar die vorzüglichste
 der Regimentsverwaltung. Wir hätten mir aber wünschen sollen, daß
 in dem großen Frankfurt, so allgemein besucht wegen der dortigen
 weltlichen und weltlichen Geistes, wie so beträchtliche Anstalt
 müßte, während mit diesem Gemisshalt nicht die Kunstfertigkeiten
 absonderlich fünf Jahre vor diesem anzureichend sind müßten, sondern selbst
 unter den verschiedenen Gelegenheiten sind? [Die Wappsteinen der]

" N^o 94. Der Herrmann Rabbiner Amst. 12 Herwan 5599
 Kreuznach

" N^o 95 Der Herrmann Rabbiner und Baranischer des J. L. gelder
 Werns Amst. 13 Herwan 5599

" N^o 96. Amsterdam 20 13 Herwan 5599
 Johann P. J. Plank & M. J. Peis Wappsteinen 3 Stück 5599
 Wappstein " Gumbinnen des hoch landes gelder 25 Marti 5599

Beaunshweig

Wir müßten uns die Freiheit nehmen, die Kunstfertigkeiten
 im hoch. Wappsteinen der die jährigen 17 gelder zu versehen, sind.
 Weil die Wappsteinen die Festung der Wappsteinen
 Festung des J. L. Liefer vornehmlich versehen und im Wappsteinen
 Wappsteinen vorzubringen; und deshalb mit diesen die Lage
 unserer unglücklichen Glaubensgenossen im J. L. auch lokale
 Glückfälle, eine absonderliche Klünderung von Saffet, Gungel-
 woff, Schorn und Fast so Wappstein ist, daß für alle diese von
 der Mildthätigkeit ihrer Wappsteinen Wappsteinen Wappsteinen
 ganz bedürfen.

Zugleich versehen wir die, eine gültige Wappsteinen der Wappsteinen
 Wappsteinen W. J. L., den Herrn Lehmann Oppenheimer Wappstein als Wappstein
 Johann P. J. Plank

besonderen Gnade fürd. f. L. zu absolviren. Diese Vereinbarung findet nicht nur
in ganz Deutschland, Holland etc. statt, sondern ist bei unserm Heereszuge in Degersee
nicht bei Ober. Fürst von Sardinien beider angenommen, und wie gewöhnlich durch Verträge
of diesem auf bei Ihnen eingeleitet werden. Haupt hat sich langwierige Gespräche
von der Zweckmäßigkeit der Vereinigung und Vermählung in der möglich
heutigen Welt geliebt, da es schließlich von gutem Erfolg zu sein
Erfahrung in der Gemeinschaft selbst sind der notwendigen Zweck/
beinhaltet, wir müssen daher auf die Vereinigung von dort hinaus
wollen will notwendig willkommen f. p. unter Vor.

~~Die von dem beabsichtigten Vermählung, endlich durch die
Cath. Vereinigung, die sich am 1. Sept. 1741, zwischen dem Herzog von
Sachsen-Weimar und dem Prinz von Anhalt-Köthen, durch den Herzog
Solomon Hoch zum Oberstleutnant in der Kavallerie, und dem
von in Schlestadt zwischen dem Fürsten auf der Gabel mit dem Prinzen
von, und dem Prinzen von Anhalt-Köthen, durch die Vermählung
nicht einverstanden vollziehen~~

Die beid. Fürstlichen Seiten ihre Gesandten den Bedingungen vereinbaren
und diese Bedingungen nun zu eingestanden.

Die Diplome betrüben wir, wenn noch nicht übergeben zu können, da
fürs vorläufig besondern Ratgebeil werden müssen, und die Briefe auf
nicht vorkommen ist. Die fürs Deutschland und Holland bestimmeten werden
fürs vorläufig zugesagt, da dort die Vereinbarung wieder getroffen ist
es geht nämlich aus Fürstlichen und Herzögl. Fürstlichen. Die Fürstlichen
nämlich ihre Gelder dem Herzögl. Fürstlichen und sich überlassen
und ihre Gesandten direct. Alles werden über Tage langens, dass sehr
nicht fürs vorläufig besondern Diplom gewünscht werden und selber
offenen als vom übergeben.

Obgleich die Lesungsvernehmung durch den gelehrtesten Rath Schmalz,
dass die Zustimmung der kathol. Bischofscongregation zu der
den Mauten zu verfahren sollte, in welchem die kathol. Bischöfe
zustimmt sey, ist wegen der Grundregeln der 1720. Wie schon
dass, nämlich abzusehen von Mauten der kathol. Bischöfe, die Verbindung
mit Preußen zu überprüfenden Zweck beginnt und auch über
lich ist, und die diese Vereinigung überall angenommen werden, so müssen
wir auf die besondern, die nötigen Bedingungen anzuordnen zu wollen. Auf ist

eingeführt, und über eine Abschrift davon mit Obgleich die freundschaftl. No.
der Subscribenten zu überreichen; eine andere Abschrift behalte demnach
behalten. 5093

Das vorstehende Geld resp. wie die in Offen anstehende Qualität von gemeinen
Königlichen General-Commissarien in Straßburg eingeführt; später, wenn die ganze Admini-
stration Offen Papiermehl eingekauft sein wird, wird für ein neue Ordnung
entworfen, die wie Offen 1. J. sein werden.

Wie manchen Offen noch bemerkt, daß die unzureichend in die 2720 neuen
Königlichen Militär, nicht richtig sein, für die unvollständige Jahr 5598, mit zu
begreifen, sondern für die einjährige Leistung, die hier eingekauft unterliegt
werden muß, kann für 5599 befreit werden.

Wie haben die Offen, mit Offen alle Eigenschaften zu empfangen

No. 99. Am 16 Herman 5599.
An Herrn Rabbiner Wolf Ross
in Saeverne

No. 100. Am 16 Herman 5599.
Herrn Rabbiner Elazar
in Palzburg

Das einer Reihe der gezeichneten Kabinetsaufträge in Offen zu sein.
Kann man sich unglücklichen Glückwünschen und sich die Offen
jetzt mancherlei Adressen beiseite der Bewilligung zum Einsetzen
des folgenden Landes gelte in Offen befristete mancherlei
werden. Darf ich die Offen mancherlei für Offen. 1. J. L. nachhalten,
General-Commissariat, haben wie diesen die Offen, Offen die Offen.
Funktion eines Einsetzens des für Adressen in Palzburg und
des Königsreichs mancherlei, und hat man Offen mit mancherlei
Loyalität und mancherlei Offen überzogen, daß die Offen mancherlei
dieser gezeichneten Offen beiseite sein werden.

Es wird Offen mancherlei nicht unbekannt geliebt sein,
daß wie seit einer gewissen Reihe von Jahren

Nº 100.

Amst 16 Herman 5599.

Herrn Rabbiner Eliezer Speyerburg.

Daß wir die Sache der den Vortag in der letzten im vorerwähnten Kommen zu dem
 den in der letzten Sitzung des Ausschusses über die s. d. und den Fall unterworf, wenn es ihm
 zu großem Leidwesen nicht möglich, die Sache ^{Wieder} in seinen Händen
 bezug einzuweisen zu können. Aber schon damals dem Vorliegen Herrn
 Friedr. Loeb in Bezug auf unsere letzten Beschlüsse überseht, und
 ist unzufrieden, sich doch zu demselben die Bedingungen in "K" zu beziehen
 und ist das Abhandeln eines Komplexes d. s. d. gelbes angeht. Was
 hinsichtlich dieser hier s. d. ^{ist nicht zu} ~~ist nicht zu~~ ^{unverständliche} ~~unverständliche~~ ^{weil} ~~weil ^{das} ~~das
 die in der letzten Sitzung ^{genannte} ~~genannte~~ ^{Bestimmungen} ~~Bestimmungen zu verhandeln, dieser letzten an
 die Annahme ab, empfahl und über diese Sache unzufrieden ⁱⁿ ~~in~~ ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~.
 Aber schon das die oben, ^{ihnen} ~~ihnen~~ ^{bezüglich} ~~bezüglich~~ ^{des} ~~des ^{oben} ~~oben~~
 und ^{ein} ~~ein~~ ^{mal} ~~mal~~ ⁱⁿ ~~in~~ ^{Speyerburg} ~~Speyerburg~~ und ^{angeht} ~~angeht~~ ^{den} ~~den~~ ^{unten} ~~unten~~
 angeht und die ^{unzufrieden} ~~unzufrieden ^{ist} ~~ist~~ ⁱⁿ ~~in~~ ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~ zu
 demselben Komplex ^{unten} ~~unten~~ ⁱⁿ ~~in~~ ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~; und wie gleich
 bei der oben ^{erwähnten} ~~erwähnten ^{Sache} ~~Sache und ^{ihnen} ~~ihnen~~ ^{religiösen} ~~religiösen~~ ^{Sachen} ~~Sachen~~ ^{überzeugt} ~~überzeugt
 sage zu demselben, daß die hier ^{bezüglich} ~~bezüglich~~ ^{der} ~~der~~ ^{unzufrieden} ~~unzufrieden~~ ^{ist} ~~ist~~ ⁱⁿ ~~in~~ ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~
 zugehen werden.~~~~~~~~~~~~~~~~

Es wird Ihnen unzufrieden ist ^{unbekannt} ~~unbekannt ^{gelieben} ~~gelieben ^{sagen} ~~sagen,
 daß wir seit ⁵⁵⁸⁵ ~~5585~~ ^{dem} ~~dem ^{Jahre} ~~Jahre ⁵⁵⁸⁵ ~~5585 ^{als} ~~als~~ ^{genau} ~~genau ^{bestimmbar} ~~bestimmbar ^{an} ~~an~~
 dem General. Bevollmächtigter ^{dem} ~~dem ^{Gen. d. s. d.} ~~Gen. d. s. d. ^{die} ~~die ^{Leistung} ~~Leistung
 mit dem ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{aller} ~~aller ^{Darstellung} ~~Darstellung~~ ^{gewissten} ~~gewissten ^{Gründen} ~~Gründen~~ ^{bestimmen} ~~bestimmen~~.
 Es schon wir ^{den} ~~den ^{unzufrieden} ~~unzufrieden ^{ist} ~~ist ⁱⁿ ~~in ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~
^{und} ~~und~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~ ^{und} ~~und~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~
 und ^{unzufrieden} ~~unzufrieden~~ ^{ist} ~~ist~~ ⁱⁿ ~~in~~ ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~
 Gemeinde nicht ^{dies} ~~dies~~ ^{solche} ~~solche ^{bestimmt} ~~bestimmt ^{worden} ~~worden~~ ^{sagen} ~~sagen~~. ^{Dem} ~~Dem ^{aber} ~~aber ^{die} ~~die~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{Gen.} ~~Gen.
 d. s. d. für den ^{Bestand} ~~Bestand~~ ^{des} ~~des ^{oben} ~~oben~~ ^{unzufrieden} ~~unzufrieden ^{ist} ~~ist~~ ⁱⁿ ~~in~~ ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~
 Bestimmungen in ^{ihren} ~~ihren~~ ^{Bestimmungen} ~~Bestimmungen ^{zu} ~~zu~~ ^{unzufrieden} ~~unzufrieden ^{ist} ~~ist~~ ⁱⁿ ~~in~~ ^{der} ~~der~~ ^{letzten} ~~letzten~~ ^{Sitzung} ~~Sitzung~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~
^{und} ~~und~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~ ^{und} ~~und~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~
 sind ^{und} ~~und~~ ^{bestimmten} ~~bestimmten ^{Bestimmungen} ~~Bestimmungen ^{gesehen} ~~gesehen~~. ^{Die} ~~Die~~ ^{Bestimmungen} ~~Bestimmungen ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~
^{und} ~~und~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~ ^{und} ~~und~~ ^{die} ~~die~~ ^{Bestimmung} ~~Bestimmung~~ ^{des} ~~des~~ ^{oben} ~~oben~~ ^{ablassen} ~~ablassen~~

393
 vorum ist fast kein fechtell ge antwortet ist
 die erste einigung
 hatung von f. 4 zafol mit auf mind. f. 5 fuktionen und folgender Josef Zu d. d. 1838
 in f. 1000 Wahrungskonten hat Mitglieder mitgezogen, würden wir f. 1000 befristet nun
 f. 1000.

Wir vermuten f. 1000 gef. baldige Konfession, ob die bereit sind, die f. 1000 nun
 gegen f. 1000 zu übergeben, und würden f. 1000 abgeben. die f. 1000
 an f. 1000 antworten.
 Wir empfehlen dem f. 1000 voll gefasst

"N^o 101. Herrn H. J. Cahn, Kaufmann d. f. L. geboren Amst 16 Februar 1799
 Bonn f. f. f. Copiebuch

"N^o 102. Amst 6 November 1838.
 Messieurs de Rothschild freres
 Paris

Nous avons eu l'honneur de vous remettre par notre lettre du
 31 Octobre
 f. 2000 a presentation sur M. Ledercq fils aine
 . 500 idem " " E. G. Oppermann
 . 1788 40 au 10 Novembre, Mess Thurneysen Co
 ensemble f. 4588. 40 sur Paris, en vous priant d'en faire soigner la
 rentrée a notre credit

En meme temps nous vous avons remis
 f. 5144. 30 sur f. Decembre sur Messy Barry Douvion fils et c^{ie} a Marseille
 en vous priant de faire passer sur notre compte et de la tenir a notre
 disposition
 cette traite

Mess^{rs} Roux de Fraissinet f^{rs} a Marseille nous aient, qu'en
 date du 1 Octobre d^{rs} ils ont ~~credit~~ vous ont porte a credit pour
 M^{re} f. 840. 95 pour lesquels vous aurez eu la bonte de nous re-
 connaître son temps.

Nous avons l'intention de faire un nouvel envoi de fonds
 aux pauvres Israelites de la Terre Sainte. Nous serions avec vous
 pour, Mess^{rs}, de vouloir bien faire remettre a Mess^{rs} Roux de
 Fraissinet f^{rs} a Marseille, ensemble avec la lettre que nous pre-
 nous la liberte d'inclure si ^{joint} contre, la traite de f. 5144. 30 sur
 Marseille susmentionnee, en leur faisant encore remettre par M^{re}
 la somme approximative de f. 4600.

En attendant nos nouvelles honorees, nous avons l'honneur de vous
 remercier de votre bonte.

394
no 103

Amst 6 Octobre 1838.

Messrs Roux de Traissinet & Co

Marseille

Nous avons été favorisés par votre honneur du 31 Octobre et c'est au mieux, que vous avez porté au Crédit de Messrs de Rothschild frères le petit solde de f. 840. 95. qui nous revenait de votre compte au 1^{er} octobre.

Nous nous désirons nous ^{servir} procurer de nouveaux bâtiments en partance pour Bayrouth dans votre port; nous venons par conséquent, vous inviter, Messrs, à faire soigner pour nous l'achat de dix-huit cents Piastres fortes, de les faire emballer et embarquer à bord du premier bâtiment en partance comme de coutume, de les faire assurer, affranchir et adresser à Mr. Pietro Laurella, vice Consul des Pays-Bas à Bayrouth, pour en agir selon nos dispositions. Nous vous recommandons d'autant plus à vouloir bien tâcher d'avoir les piastres au meilleur cours possible, car que cela concerne des fonds destinés aux pauvres.

Messieurs de Rothschild frères à Paris auront la bonté de vous faire remettre pour votre compte

f. 51114. 30 pr. 7 Octobre sur Messrs Barrigou Derrien fils & Co à Marseille et d'autres traites sur votre place au montant appropris, motif de f. 4600. - ^{desquelles} dont vous voudrez vous servir de recouvrement.

Nous vous recommandons d'accélérer l'exécution de cette commission, et attendons votre avis.

Nous avons l'honneur de vous offrir nos salutations respectueuses

no 104.

Amst 19 Novan 5599

Messrs Jacob Salomon Rothschild Wpflgalt
Bankiers d. f. L. galva

Simmern

Esse sehr geehrte Herrschaften v. B. d. M. ist mir vielfach zugewandt, mir mir haben mit Bedauern, in dem andern Sinne, dass es ohne trotz aller Bestrebungen nicht gelungen ist, sind meine Bestrebungen für die Sache zu bringen, und mir so sehr unglücklich zu sein, wie ich, als die Sache immer hindern werden in die Sache selbst unglücklich.

zuerst vornehmlich bequemt und bestanden, daß die Leistungen in
auf solch Weise im der Folge melirert werden.

Wir hoffen bald durch günstige Laune von Ihnen besuch zu wer-
den und am liebsten mit Ihnen voll besprochen

Es ist uns für sich ist Ihre Mühe ganzlich richtig, daß die Mitglieder
einer Kirche begeben, diesfalls wollen wir nach jeder Gelegenheit die
den Mitgliedern Ihrer Gemeinde freundlich, die Leistungen für die
summe zu leisten; nur wenn aber nicht gehen will, befällt die Kirche
auf sich, und wir können für eine Pflicht sein?

N^o 105. An den hohen Oberpräsidenten A. Anrich, Amt 17. Messan 1839.
Wonn

~~N^o 105~~ N^o 106. Envoi de 1800 Tschasches. Auch 8. Noebre 1839.

Contre quittances assignees des Rabbins

- N^o 1. Rabbins ^{deux} Isaac, Mayer Salom Cohen, Jehudah Lutzol, Mic de Jeremiah,
& Moses de Antipolia à Jerusalem \$ 794.-
- 2. Haim Abraham Goghin & Benjamin Mordechai Nabou à Jerusalem 179.-
- 3. Haim Abum Mirati, Haim Salome Franco, Samuel Abi & Haim Abi Sefane 77.-
- 4. Jemal Hachem, Haim Halevi, Haim Abi Raphael, Saul Hachem & Hebron 65.-
- 5. Haim Nessim Abualafia, Jehudah Nehmad & Haim Samuel Hachem à Tibéria à 45.-
Saïah Burdaacki et un 3^e à leur choix
- 6. Israel Assanasi, ^{Saïah Burdaacki et un 3^e à leur choix} ~~Jemal Joseph de Michnita~~ & Haim Joseph à Jerusalem 138.-
- 7. ~~Israel Assanasi~~, Abi. Dos Ben d'Aviz, Salome Loeb, Hirsch Lippmann d'Heb
& Hensch Abraham. & Saffat & Abim Jemal Burdaacki à Jerusalem 157.-
- 8. ~~Israel Assanasi~~, Salome Loeb, David Mic Loeb & Simon de Hebron à Tibéria à 75.-
Jemal Burdaacki & Jerusalem 25.-
- 9. Saul Halevi, Moses de Wilocky & David Elias à Tibéria 34.-
- 10. Samuel Halevi & Judah Loeb Senner à Hebron 43.-
- 11. Lazare Bergmann à Jerusalem 18.-
- 12. Lazare Halberstadt 23.-
- 13. Joseph Schwarz 30.-
- 14. Alexandre Blich 26.-
- 15. Abraham Heff 28.-
- 16. Nathan Sendor Coronel 30.-
- 17. A. J. Goldsmidt 13.-
- 18. Israel Assanasi

N^o 106. Monsieur Pietro Lauretta
Vice Consul des Pays Bas
Boycouth
La nous référant à nos dernières lettres des 19 & 24. Septe 39, nous espé-
rons que l'expédition de \$ 3450 voir de Marseille, qui nous vous y

voisons vous soit heureusement parvenue, que vous vous fuyiez empressez à faire distribuer ce secours aux pauvres Israélites, en vous conformant à la liste de distribution, que nous vous avons envoyée en même temps.

Nous avons devant nous votre honoree du 1^{er} Septbre d, qui nous avise l'arrivée à Bayrouth des 3400 espèces p^{re} par Mess^{rs} Roux de Fraissinetz à Marseille par la nouvelle Sophie Capt^e Calonne & nous en avons appris avec satisfaction, que vous ayez déjà eu commencé à en opérer la distribution; nous en attendons donc la réception des quittances p^{re} l'entremise de M^r le Chev^r Mirie de Picciotto Consul-g^l des Pays-Bas à Alger.

Par la présente nous venons vous informer, de ce que nous avons de nouveau donné l'ordre à Mess^{rs} Roux de Fraissinetz à Marseille, de vous faire expédier pour M^r par le premier bâtiment sûr en partance pour Bayrouth pour votre port, une remise en groupes de mille huit cents (81800) Pistoles fortes, et nous vous invitons, Monsieur, à vouloir en opérer la distribution avec le moins de délai possible, en vous conformant à la liste de distribution ci-suivante, sçavoir.

Voyez page précédente

Nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance répétée de notre considération distinguée (Voyez page 398)

N^o 107 Amsterdam 20^e Heshwan 5599
Au Mess^{rs} Mayer Salomo Cohen & Jehuda Tundel
N^o 108
à Mess^{rs} Israel ibidim Jerusalem
J. J. C. Copieduch

N^o 110 Amsterdam 20^e Heshwan 5599
A. Samson Esq London

I beg to acknowledge the rec^t of your favor of 13th inst, in answer to which I am to inform you, that the news of Sir M. Montefiore's leaving London for the holy Land had already reached me before. I should wish to know whether the London Com^{tee} had already remitted funds by his medium to the holy Land and of what amount and for what destination.

I have been sorry to hear of your illness & I heartily wish you a quick recovering. Off Aaron Solig told you, that his last letters have brought him the intelligence that all parties had made up their differences (whereof till this very day I have no notice) I should be very glad, if this intelligence was to be confirmed. But by no means the Rabbi Israel and his party will have agreed in his mission as R. S., this expedition being quite an arbitrary one and entirely in contradiction to existing ~~rules~~ conventions, and we never should give our consentment thereto. We are positively determined not to give any

admittance to a. s. d., in order to avoid the repetition of all the abuses and disorders combined therewith, and the single way for obtaining the desired result is not to give admittance to any a. s. d., may he be who ever he may be, and I therefore repeat my request, by no means to afford him support or protection, as this would be false pity and considerably hurt the common interest of all the Israelite Congregations in the Holy Land.

It is an incorrect information, that there are but a few German Jews remaining in Safet; all the Congregation of Hassidim have remained there, and the other have only settled temporary at Jerusalem, but are to return to Safet when tranquility will be restored. I have already communicated to you in my letter of 17 Shewath past year that the £300 had finally arrived at Beyruth. This money having been expedited from Gibraltar, the ship, on board of which they were London, instead of going, returned to London, remained there for some time and afterwards sailed for Beyruth, so that this money, which has been sent off from London in the beginning of spring, only arrived at the Holy Land at the end of the year. You may see by this example, how much slower and prompter is our way of expedition. It is but very true, that the German of Safet had a little share in this support, but it is not worth of it's being mentioned. The money arrived there into the hands of the Portuguese without any designation about it's distribution. The Rev. R. Israel and others were obliged to pass at for settling it's distribution, but as the Portuguese were in possession of the money, they naturally only granted an insignificant share to the German. Besides one of the Portuguese Memanin had made the acquisition of an old debt contracted by the German, and its amount

But

over to page 1110

399

nous vous exprimons notre grande reconnaissance de l'avis éminent que vous avez
fait au Rabbin Israel à lui donner une lettre de recommandation à l'abbé d'un cou-
vent français à Jérusalem, nous pensons, qu'il pourroit bien se faire, qu'au lieu de
payer les fonds destinés aux Rabbins de cette ville à Beyrouth, vous les leur fai-
siez payer à Jérusalem en y faisant vérifier les quittances, à condition que ce
puisse se faire sans perte au cours. Nous avons de nouveau remarqué aux décom-
ptes, qui nous ont été transmis au sujet de l'envoi de 8000 par lettre de crédit
sur Alexandrie, qu'on nous y a porté 114 fcs. de provision, sans y comprendre
aucun frais de mefragers etc. ce que nous avons déjà réprimandé, et nous devons
répéter, que cette provision est trop forte.

Amst. ce 9 Novembre 1838

N^o 109

Messrs Roux de Fraipsinet & Co
Marseille

En nous référant à notre lettre du 6 courant, par laquelle nous vous donnons
la commission de faire signer pour M^e l'achat de 1800 piastres fortes, au
meilleur cours possible, de les faire embarquer à bord du premier bâtiment
en partance pour Beyrouth, de les faire affranchir et adres-
ser à Mons^r Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas à Beyrouth
pour en agir selon nos dispositions; nous en confirmons le contenu
et nous attendons votre avis de l'exécution de cette commission

Nous vous envoyons ci-joint une lettre adressée à Mons^r Pietro Laurella
Vice-Consul des Pays-Bas, que vous voudrez bien acheminer en-
semble avec les 1800 piastres, que vous lui enverrez pour M^e

Amst. 12 Novbr 1838

N^o 110

Messrs Beavon & Anderson
London

We have been duly favoured with your letter of 7 inst. with the
inclosed re-engrossed Power of Attorney and have taken notice
of the remarks contained therein. As the power of Attorney
will now undergo no further difficulties for it's due execution
and ratification by the parties in Jerusalem, we have been busy
in it's translation into the hebrew language, on which we have
met with so many and various difficulties in a verbal and stylis-
tik translation, as to convince ourselves, that a similar

enterprize
 undertaking is almost inexecutable. We therefore have performed the
 translation ^{able} conform to the original, ^{as much} as the Hebrew prosody and
 sufficiency of corresponding Hebrew words and designations would allow
 and put it in as binding terms as possible, so that we confi-
 dently ^{trust} ~~hope~~ parties will be satisfied with the same.

We beg to express ^{how} ~~our~~ sensibility ^{we are if} to the confidence ^{placed} put
 in us by the Lady, whose interests you represent, we shall not
 spare ourselves as to do our utmost in hastening ^{its} ~~and~~ terminating
 the ~~present~~ business in question ~~and~~
 we beg to acknowledge our
 High Consideration
 yours

N^o 111.

Sept 26 Heshvan 5599

Monsieur le Chevalier Moïse de Tocco
 Consul-général de S. M. le Roi des Pays Bas
 Monsieur le Chevalier!

à Mef
 Nous avons l'honneur de vous adresser à la lettre, que
 nous avons eu l'honneur de vous adresser en date du 25 Tissi d'
 En attendant nous venons vous adresser par celle-ci, que nous avons de nous,
 veau donne l'ordre à M^{rs} Roux de Fraispinett^e à Marseille d'expédier
 à M^r. Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas à Bayroath pour M^{re} la somme
 de dix huit cents (1800) Pistres fortes, pour les distribuer conformément à une
 liste dont la copie sur le revers de cette feuille. Veuillez donc Mons^r le Chev^l,
 avec votre bonté accoutumée s'acquiescer à ce que nos dispositions
 soient strictement suivies & agréer l'assurance renouvelée de m^{re} considération
 très-distinguée

N^o 112.

Sept 26th Heshvan 5599.

To J. B. Kunschid Esq
 Vice-President of the Honourable Board of Managers of ^{your} ~~our~~ ^{men}
 by your letter of

New York
 It was the 23th October of 1837 when we had last the honour
 of being favoured by a sign of your existence and a civility for the sup-
 port of our distressed brethren in the holy land; since that time, we
 are sorry to say, no further ^{news} ~~intelligence~~ has reached us from your part.

401
 Of
 the
 by
 of
 be
 the
 so
 an
 lay
 M
 of
 D
 no
 fo
 et
 Pa
 a
 Jo
 la
 v
 m
 in
 the
 an
 of
 be
 for
 the
 Co
 beh